

L'Association Nationale des Sages-Femmes orthogénistes

Créée en novembre 2009, membre de la CASSF depuis mars 2010,
l'Association Nationale des Sages-femmes orthogénistes
a pour but :

LA REVALORISATION ET LA DEFENSE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME DANS LE DOMAINE DE L'ORTHOGENIE EN FRANCE.

Pour atteindre ces buts, l'Association se propose de :

- oeuvrer vers le **regroupement des sages-femmes orthogénistes** de France ;
- mettre en commun et analyser la **pratique professionnelle des sages-femmes orthogénistes** de France ;
- **favoriser l'information et la formation initiale et continue des sages-femmes** dans le domaine de l'orthogénie ;
- **développer – avec la population - de meilleures conditions d'accès aux soins orthogéniques et favoriser la prise de conscience individuelle et collective des femmes et des hommes face à la régulation des naissances, à la santé et à la prévention ;**
- **intervenir auprès des organismes (ministères, sécurité sociale, ...) afin d'informer les gestionnaires de l'état de la pratique professionnelle des sages-femmes orthogénistes et de leur apporter toute analyse leur permettant de légiférer en connaissance de cause ;**
- **promouvoir et organiser des journées spécifiques** (par publications, conférences, séminaires, colloques, tables rondes et autres manifestations) ;
- **participer à un travail unitaire avec les sages-femmes en adhérent** (après analyse et décision du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale) à une fédération ou confédération des associations de sages-femmes afin que soit revalorisée la profession de sage-femme dans la diversité des exercices professionnels.
- **travailler en partenariat avec les différentes professions de l'orthogénie.**
- **travailler en partenariat** (après analyse et décision du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale) **avec les associations et autres organismes défendant l'orthogénie.**

L'ORTHOGENIE, C'EST QUOI ?

(Nom commun, féminin)
est l'ensemble des méthodes médicales et non médicales de planification et de régulation des naissances.

Elle est composée du préfixe grec *ortho-* (« idée de régularité ») et du suffixe *-génie* (« qui engendre »).

Dans les centres d'orthogénie exercent des médecins, des sages-femmes et autres professionnels souvent motivés par une démarche militante. Il s'y pratique les **interruptions volontaires de grossesses (I.V.G.)**, la **contraception**, le **dépistage anonyme et gratuit des infections sexuellement transmissibles (I.S.T.)**, le **suivi de grossesses** et les **consultations tout-venant de gynécologie.**

Pour **ADHÉRER OU SOUTENIR L'ANSFO**,
vous pouvez faire votre demande
par courrier, email ou en ligne.



Montant des adhésions annuelles :

- * Sages-femmes : 20 €,
- * Autres professions : 10 €,
- * Associations ou autres structures : 30 €.

Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes

Association loi 1901

ANSFO
BP 3044

24003 PERIGUEUX Cedex

sforthogenistes@orange.fr

www.sages-femmes-orthogenistes.org

Siret 519 970 974 00019 – APE 8899B